



Association des Résidants du lac Carillon

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DE L'ARC TENUE LE 4 MAI 1999,**

**À 19 H 30, AU 2420, RUE LEMIEUX, QUÉBEC**

**Étaient présents :** Pierre Bédard  
Jean-Marc Charbonneau  
Claire Huot  
Serge Lachance  
Jocelyne Roberge

**Était absente :** Carole Paré

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

**1. MOT DE BIENVENUE**

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 MAI 1999**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que proposé.

**3. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 1998**

Pierre Bédard propose l'adoption de l'ordre du jour de la réunion du 8 septembre 1998 et Jocelyne Roberge seconde. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 OCTOBRE 1998**

Le point États financiers sera rediscuté lors d'une prochaine rencontre.

**5. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

Les Règlements généraux ont été corrigés suite à l'assemblée générale. Une copie complète sera remise à tous les membres avec la convocation de l'assemblée générale d'octobre 1999.

## **6. PUBLICITÉ SAISON 1999/2000**

Les entreprises suivantes apportent leur contribution :

MAP Unitotal : 25 \$	Pharmacie Denis Noel : 75 \$
Coop Inter-Marché : 110 \$	Garage Bernard Hardy : 75 \$
Caisse populaire de St-Ubalde : 75 \$	Location d'outils R. Perron (entente de l'an dernier)

## **7. LOTOMATIQUE**

Un dépôt au montant de 56,44 \$ a été effectué le 15 février 1999.

## **8. TRÉSORERIE ET DÉPENSES**

Pierre Bédard propose l'acceptation des dépenses présentées et Jean-Marc Charbonneau seconde.

Au 31 décembre 1998 : 658,33 \$ (encaisse)  
145,78 \$ (solde petite caisse)

au 31 mars 1999 : 847,97 \$ (encaisse)

## **9. BATEAUX À MOTEURS**

La municipalité de Montauban a enfin adopté une résolution visant l'interdiction de l'accès des bateaux à moteur à essence sur le lac Carillon.

Une demande à la municipalité de Saint-Ubalde sera faite en vue de la production et de l'installation d'affiches à cet effet.

## **10. SITUATION AU 4250**

Les travaux de démolition suivent leur cours.

## **11. CABINE À LA PLAGE & SENTIERS**

Les cabines ont été réparées. Les sentiers et le terrain de la plage ont été nettoyés cet hiver (arbres coupés et ramassés, etc.) Ce printemps, dû aux vents, beaucoup d'arbres ont cassé. Le bois qui y avait été coupé n'est plus à la plage, une vérification sera faite à savoir si celui-ci a été volé ou si la municipalité l'a ramassé.

De plus, une demande sera faite à la municipalité afin que le gardien du camping du Lac Blanc puisse passer à la plage du Lac Carillon, à l'occasion, pour y sensibiliser les gens au civisme et à la propreté.

## **12. PANIER DE NOËL**

Une somme de 130 \$ a été remise à l'Abbé Champagne pour le panier de Noël 1998.

## **13. COTISATION**

Cinq résidants n'ont pas encore versé leur cotisation pour 1999 : 4152, 4203, 4204, 4205 et 4210.

## **14. IMPÔT SUR LE REVENU**

Des félicitations sont adressées à Jocelyne Roberge pour la tenue à jour de ce dossier. Le rapport d'impôt 1998 a été complété. Copie d'un article de journal (*Nouvelles fiscales – Troisième trimestre 1998*) a été remise aux membres du conseil d'administration; cet article traitait de la responsabilité des administrateurs d'un organisme à but non lucratif.

## **15. DEMANDE DE SUBVENTION DU 19 OCTOBRE 1998**

Réception d'une réponse négative de la municipalité. En résumé, cette dernière ne peut accorder une aide financière pour l'achat d'équipement alors qu'ils possèdent ces équipements et qu'ils sont en mesure de les prêter.

La question suivante se pose : Est-ce que la municipalité aurait vraiment prêté ses équipements?

## **16. CONFÉRENCE « LES BÉNÉVOLES NE SONT PAS À L'ABRI DES LOIS »**

Certains membres du c.a. ont assisté à cette conférence et les interrogations suivantes se posent : l'ARC doit-elle détenir une assurance-responsabilité lorsqu'il y a prêt de la débroussailleuse, corvée dans les sentiers et qu'advient-il si l'ARC devenait gestionnaire desdits sentiers?

## **17. DÉBROUSSAILLEUSE**

(Voir point 16 pour l'assurance-responsabilité). Les coûts de location sont ainsi fixés :

20 \$ / journée  
10 \$ / demi-journée  
18 \$ / lame détériorée

l'essence sera fournie et l'usage restreint au lac.

## **18. PISTE DE MOTONEIGE**

Serge Lachance fait état des principales communications dans ce dossier :

Mars 1998 : Avis de Roger Matte de leur intention de faire un sentier.

Avril 1998 : Rencontre avec Claude Savard afin d'en savoir plus sur le projet.  
Téléphone au maire.

Rencontre du conseil d'administration (14 avril) – Résolution du C .A.  
Transmission à la municipalité (15 avril) et copie à C. Savard compte tenu  
de l'absence de R. Matte. Présentation du projet par C. Savard (17 avril).

Juin 1998 : Lettre du maire projet non retenu par le Centre local de développement de  
la MRC.

Fin décembre 1998 :Pelle mécanique – Préparation du sentier.

Janvier 1999 : Constat de la piste.

Février 1999 : Téléphone à J.-P. Poirier du MRN – Aucun permis n'a été demandé –  
Club Alton avait déjà demandé des informations, sans plus.

Hiver 1999 : Pancarte installée : chemin public. Sentier n'est plus damé, mais encore  
passant.

## **19. POSITION DU MAIRE VS LE PRÉSIDENT**

À la demande du maire, sa lettre du 7 mars 1999, dont copie est remise aux membres du c.a.,  
accompagnera le prochain journal. Une demande de rencontre avec celui-ci, certains  
conseillers et les membres du conseil d'administration sera faite pour éclaircir certains points.  
Par la suite, une réaction paraîtra dans le journal.

## **20. DEVENIR PROPRIÉTAIRE**

La municipalité a adopté une résolution pour demander à la MRC de se faire entendre sur le  
schéma d'aménagement. Compte tenu de certains développements, une nouvelle demande  
sera faite au ministère des Ressources naturelles réitérant le désir des résidants de se porter  
acquéreurs du terrain de villégiature qu'ils détiennent présentement en location.

## **21. ACQUISITION DES SENTIERS**

Ce point sera reporté lors d'une prochaine rencontre. Entre-temps une vérification sera faite  
relativement à l'assurance-responsabilité (voir point 16).

## **22. PLAN DE REVITALISATION**

Aucun développement dans ce dossier.

### **23. AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

### **24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée s'effectue à 10h45.

Claire Huot, Secrétaire